



ARRÊTÉ N° M_AR2405_233

**Réglementant la circulation et le stationnement
Giratoire Jean Monnet et Place des Combattants**

SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Yannick LE COQ, Adjoint au Maire de la Commune de MONTIVILLIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213,

VU le Code de la route,

VU l'Arrêté Municipal du 23 janvier 2017, modifié et complété, réglementant à titre permanent la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Montivilliers.

CONSIDÉRANT

- la demande formulée le 15 mai 2024 par la société NGE, agissant pour le compte de la Ville de Montivilliers,
- la nécessité de permettre le bon déroulement des travaux tout en préservant la sécurité générale.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre à la société NGE et ses sous-traitants de procéder à la mise en place de la vidéo surveillance et à la maintenance des caméras, sur le giratoire Jean Monnet et sur la place des Combattants, la largeur circulaire sur chaussée fera l'objet d'un rétrécissement au droit de la zone d'intervention, **à compter du 23 au 29 mai 2024.**

Article 2 : Toutes précautions devront être prises par la société NGE et ses sous-traitants pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : La société NGE et ses sous-traitants, chargés des travaux assureront, sous leurs propres responsabilités, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée concernant le chantier.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Publié au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité
- Ampliation adressée au Comptable de la collectivité

A Montivilliers,

Pour Le Maire et par délégation

Monsieur Yannick LE COQ

Adjoint en charge du cadre de vie et des espaces
publics

